

**Nombre de conseillers**

En exercice : **26**  
Présents : **17**  
Absents : **9**  
- dont suppléé : **0**  
- dont représentés : **4**  
Votants : **21**  
- dont « pour » : **20**  
- dont « contre » : **0**  
- dont abstention : **1**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le huit avril deux mille vingt-deux se sont réunis dans la salle de réunions de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BANCILLON-BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, BARDIN Régine (*arrivée à la question n°4*), REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, OLIVERO Albert (*a quitté la séance après la question n°23*), FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard (*a quitté la séance après la question n°23*), TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud.

**EXCUSES** : Mme BALLADUR Clarisse, Mme MATTERA Wendy, Mme OKROGLIC Dominique *ayant donné pouvoir à Mme BARDIN Régine*, M. ORTUNO Miguel *ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY-RICOURT Sophie*, M. BARNEAUD Christophe *ayant donné pouvoir à Mme BANCILLON-BOË Fabienne*, M. FRANQUEBALME Jean-Pierre *ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud* et M. FERRON Jean *ayant donné pouvoir à M. ISOARD Bernard*.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

## Délibération n°2022/75

### **OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE - MANDAT SPECIAL : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT A UN MEMBRE DU BUREAU**

Le Conseil de Communauté,

**CONSIDERANT** que Mme Hélène GARCIER-RICHAUD, membre du bureau ayant reçu une délégation relative au patrimoine culturel et naturel, a été invitée à se rendre au 34<sup>e</sup> Congrès Vauban, qui se tiendra en Isère et Savoie du 6 au 9 juin 2022 ;

**CONSIDERANT** que l'association VAUBAN entretient avec la CCVUSP et le service patrimoine des relations culturelles et patrimoniales nécessaires et nourrit des échanges actualisés dans le domaine des fortifications ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de défrayer Mme Hélène GARCIER-RICHAUD des frais engendrés pour ce déplacement, estimés à 685 € ;

Sur proposition de Mme La Présidente,  
Après délibéré,

***A la majorité des membres présents, Mme Hélène GARCIER-RICHAUD n'ayant pas pris part au vote.***

- **ACCEPTE** la prise en charge des frais relatifs au déplacement de Mme Hélène GARCIER-RICHAUD au 34<sup>e</sup> Congrès Vauban sur la base des frais réels estimés à 685 €.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2022, art 6532.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,

Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

